

Bilan semestriel du contrat de liquidité - Transfert

Paris, le 3 janvier 2012 :

A la date du 31 décembre 2011, il a été mis fin au contrat de liquidité confié par la société Adthink Media à Euroland Finance, à cette date les moyens suivants figuraient au contrat de liquidité :

- 17.134 titres
- 34.577,22 €

Il est rappelé que lors du dernier bilan semestriel du contrat, au 30 juin 2011, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 3.462 titres
- 111.926,04 €

Par contrat en date de 19 décembre 2011 avec prise d'effet en date du 2 janvier 2012, Adthink Media a confié à la SG Securities (Paris) SAS la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association française des marchés financiers (AMAFI) et approuvée par l'Autorité des Marchés financiers par décision du 21 mars 2011.

Ce contrat de liquidité a été convenu pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, la société Adthink Media a affecté les moyens suivants:

- 17.134 titres
- 34.577,22 €